



C O N V E N T I O N
De mise à disposition de locaux à l'Hôtel d'Entreprises
SARL ESTRADA NETTOYAGE

N° D SG . N° 07/147

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 15 Mai 2006, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 Mai 2006 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'UNE PART,

ET

La SARL ESTRADA NETTOYAGE, SARL au capital 7.622,45 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARENNES sous le numéro 312 936 974, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Marc EPPLIN, dûment habilité à l'effet des présentes,

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : La décision D SG N° 07/067 en date du 9 Mars 2007 est résiliée à compter du 1^{er} Juin 2007.

ARTICLE 2 : La Ville de ROYAN loue à la SARL ESTRADA NETTOYAGE un bureau d'une superficie de 14 m² situé à l'Hôtel d'Entreprises sis 53, Rue Ampère à ROYAN et appartenant à la Ville de ROYAN ;

ARTICLE 3 : Cette location est consentie pour une durée de 1 an, commençant le 1^{er} Juin 2007 et se terminant le 31 Mai 2008, moyennant une redevance de :

Bureau de 14 m² :

9,25 € du m ² par mois x 14 m ²	129,50 €
+ 1,20 € du m ² par mois de charges x 14 m ²	16,80 €
Soit une redevance mensuelle de	146,30 €

Ladite redevance sera versée le premier de chaque mois auprès de Monsieur le Receveur Percepteur de ROYAN.

ARTICLE 4 : Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis fourni par lettre recommandée avec accusé de réception selon un délai de deux mois.

ARTICLE 5 : La SARL ESTRADA NETTOYAGE précise avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'Hôtel d'Entreprises et y souscrit sans réserve.

Pour la SARL ESTRADA NETTOYAGE,
Lu et Approuvé,
JM EPPLIN

Fait à ROYAN,
Le 31 Mai 2007
Le Maire,

H. LE GUEUT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 19 juin 2007